

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 78/2013

Nos réf. : PK/HB/DB/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 14/11/2013	L'an deux mil treize le vingt huit novembre à dix neuf heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 28/11/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 16</i> <i>Votants : 23</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Avancements de grades : Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>Excusés :</i> PETIT Betty, MAKSOUH Mourad a donné procuration à AUDOUZE Yann, MANIAS Marcel a donné procuration à KNEPERT Pierre, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, GRIFFON Pierre a donné procuration à MERAUX Jocelyne, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MARTINO Jean-Luc a donné procuration à CLAUDON Pierre, BIGEARD Isabelle a donné procuration à FONTAINE Dalila,  <i>Absents :</i> MONNIN Jean-Pierre, PAGNOT Pascal.  M. Pierre CHATELAIN est nommé secrétaire de séance.

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 28 mars 2013,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe, en raison des missions liées aux postes de deux agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- La suppression de deux emplois d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à 35 heures.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 novembre 2014.

Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 3

- La création de deux emplois d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à 35 heures.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 novembre 2014.

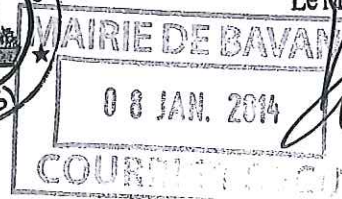
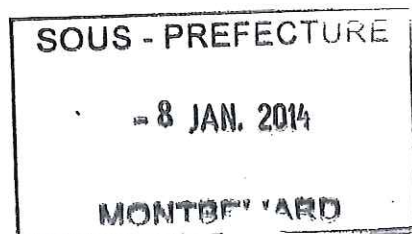
Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 2

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, **DÉCIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le ..28/11/2013

Publiée le ..28/11/2013.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire